

Les enseignants-chercheurs de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse réunis en assemblée générale le mardi 13 janvier 2009 s'opposent au projet de décret modifiant le statut des enseignants chercheurs. Ce projet remet gravement en cause l'indépendance et le caractère national du statut des enseignants chercheurs, la dignité de l'enseignement et accompagne une politique de restriction massive des emplois d'enseignants chercheurs et de personnels administratifs.

Ils dénoncent :

- le fait que le projet institutionnalise la modulation des services des enseignants-chercheurs en confiant aux seuls présidents d'universités ou directeurs d'établissements le soin de modifier unilatéralement le temps de travail des universitaires ;
- le rude coup qui est ainsi porté à leur indépendance ainsi qu'au caractère national de leur statut et aux garanties qui en découlent, conduisant à terme à des inégalités encore plus fortes entre universitaires,
- le fait que le projet introduit une dévalorisation implicite des activités d'enseignement en faisant de l'activité d'enseignement la sanction à l'encontre des enseignants chercheurs dont l'activité de recherche ne serait pas assez productive,
- le fait que l'introduction brutale de cette modulation fige les situations présentes : les enseignants-chercheurs que les circonstances (et notamment la faiblesse des taux d'encadrement) auraient conduit à diminuer leur temps de recherche ces dernières années se trouveront ainsi bloqués dans une situation où leurs heures supplémentaires risqueraient de ne plus leur être payées et ne pourrait plus jamais améliorer leur dossier de chercheur ;
- l'alourdissement sans contrepartie des charges confiées aux enseignants chercheurs introduisant dans leurs obligations statutaires de nombreuses tâches autres que celles directement liées à la recherche et à l'enseignement,
- le fait que le projet introduise une procédure d'évaluation des enseignants-chercheurs qui n'est assortie d'aucune garantie puisque les évaluations du CNU ne donneraient plus droit à des promotions sur contingent national, de sorte que les établissements décideraient finalement seuls des promotions.

L'Assemblée générale demande par conséquent le retrait du projet de décret, l'ouverture de négociations avec la communauté des enseignants-chercheurs afin d'aboutir à l'élaboration d'un statut rénové garantissant la liberté nécessaire à un enseignement et une recherche universitaires de qualité.

De plus, elle participe et soutient les actions suivantes :

- la non remise des notes des copies du premier semestre,
- l'organisation d'une assemblée générale de site réunissant les enseignants chercheurs toulousains, ainsi que les Présidents d'universités et les directeurs d'établissement le 19 janvier,
- la saisine des instances politiques locales,
- la grève de l'enseignement supérieur le 20 janvier
- la grève le 29 janvier 2009,
- la participation à la coordination nationale du 22 janvier

Motion adoptée à l'unanimité de l'AG des enseignants chercheurs de l'IEP et intervenants extérieurs présents.